

Accompagner dans l'accès et le maintien en emploi en milieu ordinaire les personnes en situation de handicap et/ou en grande précarité (via la méthode IPS)

RS6683 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	315
Formacode(s)	15061, 15031, 44595, 44024
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	27/06/2024
Date d'échéance	27/06/2029

Certificateur(s)

WORKING FIRST X · SIRET : 84436110500019

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Alors que les pratiques traditionnelles de réadaptation au travail et d'aide à la réinsertion font preuve d'une efficacité modeste en termes d'insertion dans l'emploi, en particulier dans un marché de l'emploi tendu, les pratiques dites de « soutien à l'emploi » (supported employment) ou de « job coaching » suscitent l'intérêt en raison d'une meilleure efficacité en termes d'accès à l'emploi.

Ces nouvelles pratiques dans le domaine de l'emploi accompagné reposent sur la stratégie du « Place and train », insérer d'abord puis former et soutenir dans le cadre de l'activité de travail, ces différentes tâches étant assurées dans la durée par une même personne.

Le public concerné par cette certification est le suivant :

- Conseillers en insertion professionnelle
- Chargés de relations entreprise dans les structures d'accompagnement à l'emploi (PLIE, Pôle Emploi / France Travail, Cap Emploi, etc.)
- Travailleurs sociaux
- Médiateurs de santé pairs
- Conseillers Emploi Accompagnés
- Référents Emploi Accompagné

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Mettre en œuvre une veille informationnelle sur les politiques économiques et sociales et une démarche de développement professionnel continu, grâce à la rencontre régulière d'un psychologue, pour mieux appréhender certaines situations, afin d'enrichir sa pratique et d'informer la personne accompagnée sur les enjeux de l'accès à l'emploi.
2. Prospecter les entreprises susceptibles de recruter, en apprenant à connaître leurs métiers et leurs environnements, en vue d'élaborer une collaboration et corrélér les besoins des entreprises du milieu ordinaire et des futurs employés.
3. Tisser un réseau de professionnels du secteur médico-social, du sanitaire et de la pair-aidance, afin de prendre en compte les problématiques sociales voire médicales de la personne dans le cadre de sa recherche et son maintien en emploi, en en référant à l'équipe pluridisciplinaire.
4. Accueillir la personne dans le dispositif d'accompagnement, dans son environnement, en explicitant les principes de l'IPS et la communication adaptée au handicap, dans le respect des règles RGPD, afin de renforcer la capacité

des candidats à s'affirmer dans leur désir un emploi compétitif et créer une alliance dans le respect de la temporalité de la personne.

5. Travailler sur l'émergence des préférences et ressources propres des personnes par un accompagnement individualisé, intensif et illimité, avec le partenaire médico-social, sanitaire ou social, tous les 3 mois, en s'appuyant sur la méthode IPS et en se centrant sur les souhaits et désirs de la personne afin de favoriser la recherche rapide d'emploi compétitif.

6. Elaborer un plan de prévention et mieux être de la personne, afin d'anticiper les périodes de crise en travaillant sur les symptômes, la connaissance de soi et de la maladie et en identifiant les acteurs et le soutien du réseau, pour travailler la question de la divulgation.

7. Accompagner la personne dans sa recherche d'emploi, en s'appuyant sur son réseau professionnel, afin de proposer un matching qui permettra de conforter la notion d'engagement du bénéficiaire ayant les qualifications correspondantes dans son parcours, tout en respectant sa situation de handicap et le plan de divulgation établi.

8. Accompagner le candidat à un entretien d'embauche, en s'appuyant sur une communication adaptée aux valeurs et à la situation économique de l'entreprise, ainsi que les différences culturelles, afin de déterminer, avec les différentes parties, les mesures appropriées aux besoins de chacun et notamment au regard de la situation de handicap de la personne, en accord avec le plan de divulgation.

9. Suivre le processus d'intégration et de maintien de la personne dans l'emploi, sans limite de temps, en s'appuyant sur la législation en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et des assurances sociales et du RGPD, afin de favoriser l'entrée sur le marché du travail et la mise en place d'aménagements éventuels, en explicitant à la personne les obstacles et en respectant le plan de divulgation.

10. Mener une intervention en situation de crise, en s'appuyant sur l'analyse de la situation, afin d'élaborer un nouveau plan d'actions, avec la personne et l'entreprise éventuellement, en accord avec le plan de prévention et de mieux-être et le plan de divulgation préalablement rédigés.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Les référentiels

s'appuient sur des savoirs expérimentiels, professionnels et académiques à la croisée des champs de la santé, du handicap, du logement et de l'emploi. Ces domaines sont régis par des réglementations dont il convient d'avoir connaissance et de respecter.

Cette certification ayant pour objectif d'apporter des compétences complémentaires à des professionnels de divers métiers des domaines médical/social/emploi etc., il est raisonnable de considérer que ces professionnels sont déjà au fait des réglementations à respecter.

Dans ce contexte, et pour autant, les compétences développées font référence au respect du RGPD et au plan de divulgation, ainsi qu'à l'adaptation et au respect des situations de handicap.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Préalablement à l'entrée en parcours de certification et dans le but de mieux évaluer les besoins des participants, un questionnaire est adressé aux stagiaires pour permettre au formateur d'évaluer le niveau et les attentes de ceux-ci. Il est complété et validé lors de la première demi-journée de formation, où les attentes et les besoins sont de nouveau exprimés par les participants.

Les locaux de Make It Marseille ne sont pas classés ERP, mais ils sont aménagés pour recevoir des personnes en situation de handicap et leur faciliter l'accès :

- Places de parking dédiées à proximité au 15 Boulevard Vauban, 13006 Marseille
- Locaux de plain-pied
- Largeur des portes adaptées (entrée, salle de formation, sanitaires)
- Espace détente / collations aménagé

Aménagement du poste de travail : WORKING FIRST X CONNU SOUS L'ENSEIGNE WFX FORMATIONS met tout en œuvre pour s'adapter à la situation de handicap.

L'ensemble des formateurs a été sensibilisé à l'accueil des personnes en situation de handicap via la lecture du guide « Bien accueillir les personnes handicapées » du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire & Ministère de la

Cohésion des Territoires. Tous travaillent tous au quotidien avec du public en situation de handicap. Un livret d'accueil est remis à chaque candidat, en entrée en formation ; ce document permet à chaque apprenant de connaître exactement les compétences qu'il développera durant la formation et les attendus de la certification (modalités et critères d'évaluation)

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Préalablement à l'entrée en parcours de certification et dans le but de mieux évaluer les besoins des participants, un questionnaire est adressé aux stagiaires pour permettre au formateur d'évaluer le niveau et les attentes de ceux-ci. Il est complété et validé lors de la première demi-journée de formation, où les attentes et les besoins sont de nouveau exprimés par les participants.

Les locaux de l'organisme ne sont pas classés ERP, mais ils sont aménagés pour recevoir des personnes en situation de handicap et leur faciliter l'accès ; les postes de travail sont aménagés ; l'ensemble des formateurs a été sensibilisé à l'accueil des personnes en situation de handicap via la lecture du guide « Bien accueillir les personnes handicapées » du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire & Ministère de la Cohésion des Territoires. Tous travaillent au quotidien avec du public en situation de handicap.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Les jurés devront être des professionnels ayant une expérience de 4 années en tant que conseiller en insertion professionnelle, chargé de développement, job coach IPS, chargé de relations entreprise dans les structures d'accompagnement à l'emploi, travailleur social ou médiateur de santé pair non salariés de l'organisme. Le président du jury est obligatoirement un des professionnels extérieurs à l'organisme de formation.

Base légale

Date de décision	27/06/2024
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/06/2029
Date de dernière délivrance possible	27/12/2029

Liens avec d'autres certifications

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP37274, RNCP37779, RNCP39391, RNCP40606

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Développer une posture de job coach - WFX Formations (wfx-formations.fr)

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6683/>